

L'ÉCOLE EXPRESS

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

DANS CE NUMÉRO :

Le mot du directeur général.....	1
Modifications importantes à <i>Pompier I</i> , <i>Pompier II</i> et <i>Matières dangereuses</i>	1
Mesures transitoires pour le programme <i>Officier non urbain</i>	3
Partenariats, rencontres et formation continue.....	4
L'École au sein de divers comités en sécurité incendie.....	6
Mon expérience à l'École nationale des pompiers du Québec.....	7
Le mot du registraire.....	8

Le mot du directeur général

Par Michel Richer

Mesdames, Messieurs,

Lors du dernier congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), les représentants de l'École ont présenté aux congressistes le bilan des activités de la dernière année, les perspectives pour la prochaine année, ainsi que l'ensemble des modifications et bonifications apportées ou prévues aux programmes de formation actuels et futurs de l'École. À l'automne-hiver 2009-2010, avec la collaboration des directeurs de secteurs de l'ACSIQ, une tournée provinciale sera organisée dans le but de présenter à l'ensemble des intervenants du Québec les présentations et l'évolution des différentes opérations de l'École.



Beaucoup d'efforts ont été investis et beaucoup reste à faire au cours des prochains mois, voire même années. Avec la venue de la réglementation en matière de formation des pompiers et des officiers, le milieu de la sécurité incendie au Québec veut poursuivre son investissement en termes de formation initiale en mettant le cap

sur de la formation continue et reconnue. À ce titre, l'École se fera un devoir d'accompagner ses partenaires dans leur développement et de reconnaître la formation. Vous constaterez dans les textes suivants les mesures mises de l'avant et celles à venir par le personnel de l'École et ses collaborateurs.

Au printemps dernier, M. Stephen Valade, registraire de l'École, commençait une tournée provinciale fort attendue visant à rencontrer tous les gestionnaires de formation de la province; mission accomplie avec succès. Ces rencontres ont permis non seulement de transmettre aux gestionnaires toute l'information relative au développement prochain des programmes de formation, mais surtout de prendre le pouls quant à leurs préoccupations et leurs besoins dans le cadre de leurs activités de gestion de la formation.

En terminant, je me joins à l'équipe de l'École pour vous souhaiter de très bonnes vacances et surtout soyez prudents lors d'activités sur les plans d'eau, de l'utilisation d'appareil au gaz (BBQ), de feux à ciel ouvert, etc. ☐

BONNES
VACANCES
À TOUS ET
MERCII!

Modifications importantes à *Pompier I*, *Pompier II* et *Matières dangereuses*

Par Claude Beauchamp (Reproduction du numéro *Édition spéciale Gestionnaires de formation* - Janvier 2009)

À l'automne 2008, la NFPA a produit une nouvelle édition de la norme NFPA 1001 qui détermine les exigences de performance au travail pour les niveaux *Pompier I* et *Pompier II*. La norme NFPA 472 à propos des *Matières dangereuses* a aussi été renouvelée par la même occasion. Des modifications doivent donc être apportées aux qualifications professionnelles suivantes : *Pompier I*, *Pompier II*, *Matières dangereuses Sensibilisation* et *Matières dangereuses Opération*.

L'École base ses qualifications professionnelles sur les normes NFPA et en concordance avec les processus établis par l'*International Fire Service Accreditation Congress* (IFSAC). Selon ces paramètres, l'École doit qualifier les candidats selon l'édition courante des

normes. Pour l'instant, l'École qualifie les programmes *Pompier I* et *Pompier II* selon l'édition 2002 de la norme NFPA 1001. L'École continuera de qualifier selon l'édition 2002 de la norme NFPA 1001 jusqu'au 1^{er} septembre 2010, tout en proposant la qualification professionnelle selon l'édition 2008 de cette norme dès maintenant.

1. *Matières dangereuses Opération*

Le changement principal au programme *Pompier I* est le suivant : le certificat *Matières dangereuses*



Opération autrefois requis comme préalable au certificat *Pompier II* est dorénavant requis comme préalable au certificat *Pompier I*.

La base du raisonnement derrière cette modification de la part de la NFPA est la suivante. L'édition 2002 de la norme NFPA 1001 n'exigeait que le niveau *Matières dangereuses Sensibilisation* comme pré-requis à la qualification *Pompier I*. Le niveau *Sensibilisation* vise à développer les compétences de base chez les personnes susceptibles d'être témoins d'un événement impliquant des matières dangereuses : reconnaître la présence de matières dangereuses, reconnaître les principaux risques, sécuriser les lieux et appeler les secours. En fait, ce niveau de qualification s'adresse davantage à des agents de sécurité, des agents de police ou des personnes travaillant en industrie. Toutefois, ce niveau de qualification est insuffisant pour l'intervention défensive que doivent réaliser les pompiers qui sont très souvent eux-mêmes les secours appelés sur les lieux. C'est pourquoi le niveau *Opération* est maintenant considéré comme faisant partie intégrante de la qualification *Pompier I*. À cet égard, cette modification de la NFPA vient combler une demande du milieu incendie québécois qui jugeait insuffisant le niveau de formation *Sensibilisation*.

En fonction de l'édition 2008 de la norme NFPA 1001, le programme *Pompier I* verra sa structure modifiée pour ajouter *Matières dangereuses Opération* dans un format de 30 heures. Ce 30 heures sera divisé en 18 heures de théorie et 12 heures de pratique. La théorie devra être dispensée par un instructeur autorisé par l'École, alors que la pratique pourra être assumée par un moniteur, en autant que ce dernier soit titulaire des certificats *Matières dangereuses Opération* et *Instructeur I* de l'École. La section 1 et la section 2 du programme actuel restent les mêmes avec les mêmes exigences et les mêmes examens de qualification professionnelle. C'est à la section 3 que s'intègre *Matières dangereuses Opération* et c'est à ce moment que le gestionnaire aura un choix à faire parmi les suivants :

- i) Dispenser les cours 8, 9 et 10 du programme et ensuite *Matières dangereuses Opération*;
- ii) Dispenser le cours 8, le cours *Matières dangereuses Opération* et ensuite les cours 9 et 10 du programme;
- iii) Dispenser le cours *Matières dangereuses Opération* et ensuite les cours 8, 9 et 10 du programme.

À la fin de la section 3, l'élève devra réussir un examen théorique sur la matière des cours 8, 9 et 10. L'élève devra aussi réussir un examen théorique et un examen pratique sur le niveau *Matières dangereuses Opération*. À la suite de la réussite de ces examens, l'élève pourra se présenter à l'examen de qualification professionnelle final constitué de l'épreuve d'évaluation pratique terminale du programme *Pompier I*.

2. Ajustement du sujet 9.4 du programme *Pompier I*

L'École doit tenir compte de recommandations faites par l'APSAM et la CSST au regard de la formation des pompiers, entre autres, à la suite d'événements malheureux qui ont marqué le milieu incendie québécois. Ainsi, le sujet 9.4 Opérations d'évacuation, de recherche et de sauvetage sera bonifié de 8 heures (2 heures supplémentaires de théorie et 6 heures d'entraînement supplémentaires) pour sensibiliser les élèves aux mesures de sécurité liées aux processus d'autosauvetage dans des conditions hostiles.

3. *Pompier II*

Le programme *Pompier II* a pour objectif de développer les compétences de base des pompiers leur permettant d'agir comme responsable d'une équipe en l'absence ou dans l'attente d'un officier. Alors que le *Pompier I* travaille sous la supervision directe d'un officier, le *Pompier II* peut réaliser certaines tâches sans supervision directe. C'est, entre autres, pourquoi le programme *Pompier II* est un pré-requis au programme *Officier I*.

Les modifications apportées aux qualifications *Pompier I* et *Matières dangereuses* ont un impact important sur la structure du programme *Pompier II*. D'une part, l'École doit ajuster le programme *Pompier II* pour y insérer davantage de pratique. D'autre part, l'École doit tenir compte de recommandations faites par la CSST au regard de la formation des pompiers, à la suite d'événements qui ont marqué le milieu incendie québécois et des demandes de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) à propos de la formation continue des brigades visées par le niveau de qualification *Pompier I*.

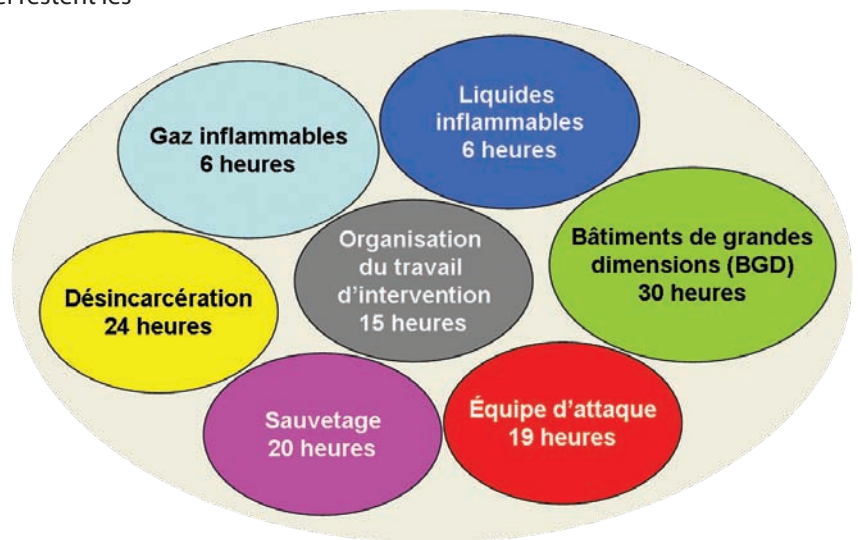


Diagramme 1 : Programme *Pompier II*

L'École a donc révisé l'ensemble des exigences de performance au travail du niveau *Pompier II* de l'édition 2008 de la norme NFPA 1001 afin de découper les compétences visées en un cumul de 7 cours. Chaque cours sera offert individuellement permettant ainsi d'offrir à la fois un programme *Pompier II* sou-



ple et des formations continues pour les services de sécurité incendie visés par le niveau *Pompier I*. Dans certains cas, des élèves suivront des cours du programme comme formation continue en fonction des besoins de leur service ou de leurs ambitions personnelles. Dans d'autres cas, les élèves suivront les cours dans le but d'obtenir le certificat *Pompier II* soit par obligation du règlement provincial ou dans le but d'accéder à la qualification professionnelle *Officier I*. Le nouveau programme *Pompier II* est représenté par le diagramme 1.

Le cours *Organisation du travail en urgence* est constitué du séminaire 1 du programme *Officier non urbain*, ce qui permettra des passerelles intéressantes entre les deux programmes. Les cours *Désincarcération, Équipe d'attaque, BGD, Gaz et Liquides inflammables* faisaient déjà partie du programme *Pompier II*. La nouveauté réside dans le cours *Sauvetage* de 20 heures qui sera consacré à la sensibilisation aux divers types de sauvetages spécialisés et qui mettra l'accent sur le sauvetage en espace clos.

4. Documents de formation

Toutes ces modifications auront un impact sur les documents de formation utilisés en ce moment. L'École travaille présentement avec ses homologues du Nouveau-Brunswick et de la Défense nationale à la traduction de la 5^e édition du *Manuel de lutte contre l'incendie*. Au cours de l'année 2009, l'École ajustera progressivement toute la documentation de formation en vue de passer à cette nouvelle édition. En attendant, on peut continuer à dispenser la formation avec les documents déjà produits par l'École pour *Pompier I, Pompier II, Matières dangereuses Sensibilisation* et *Opération*.

5. Mesure transitoire jusqu'au 1^{er} septembre 2010

L'École doit certifier selon l'édition courante des normes NFPA. C'est donc dire que l'École émettra des certificats portant la mention de l'année 2008 aux candidats qui auront réussi les examens de qualification professionnelle *Pompier I, Pompier II, Matières dangereuses Sensibilisation* et *Opération* selon les exigences de cette édition.

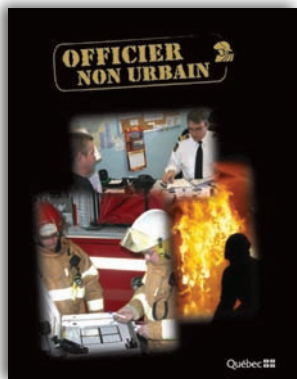
Cependant, une mesure de l'IFSAC permet à l'École de qualifier les candidats selon l'édition antérieure (2002) de la norme pendant un certain temps, afin de permettre la transition vers la nouvelle édition ou encore de permettre à ceux qui sont déjà engagés en formation de terminer leur programme. Il s'offre donc 3 choix aux gestionnaires de formation :

- i) Continuer à former les élèves selon les paramètres actuels qui relèvent de l'édition 2002 de la norme NFPA 1001. Cette option est possible jusqu'au 1^{er} septembre 2010, date limite de passation des examens de qualification professionnelle pour l'édition 2002 de la norme NFPA 1001. Les élèves qui voudront poursuivre leur formation au niveau *Pompier II* devront quand même réussir la qualification professionnelle *Matières dangereuses, niveau Opération*;
- ii) Pour les élèves qui ont commencé leur formation selon les paramètres actuels qui relèvent de l'édition 2002 de la norme NFPA 1001, ajouter la formation sur les *Matières dangereuses, niveau Opération*, bonifier le sujet 9.4 et leur faire passer les examens de qualification professionnelle de l'édition 2008 de la norme NFPA 1001;
- iii) Inscrire les élèves en formation selon les paramètres de l'édition 2008 de la norme NFPA 1001.

L'École considère que ces trois options permettront d'offrir le meilleur service à la clientèle jusqu'au 1^{er} septembre 2010. ❧

Mesures transitoires pour le programme *Officier non urbain (ONU)*

Par Claude Beauchamp (Reproduction du numéro *Édition spéciale Gestionnaires de formation* - Janvier 2009)



Afin de favoriser le développement des services de sécurité incendie desservant des municipalités de moins de 5 000 habitants et de les soutenir dans l'atteinte des objectifs de formation du Règlement provincial, l'École met en place deux nouvelles mesures pour favoriser l'admission au programme *Officier non urbain*. La première mesure vise la relève de gestion et la seconde la formation des officiers nommés

en poste avant le 1^{er} septembre 2006. Ces mesures transitoires sont en vigueur jusqu'au 1^{er} septembre 2010.

Mesure 1 : Relève de gestion

L'École autorise les municipalités, dont le service de sécurité incendie dessert une population de moins de 5 000 habitants, à inscrire l'un des pompiers ou officiers de son service de sécurité incendie au programme *Officier non urbain* sans que celui-ci ait obtenu le préalable *Pompier I*. Ce pompier ou cet officier devra être identifié par résolution du conseil municipal comme relève de gestion au poste de directeur du service. Le directeur en poste qui quitte ses fonctions pour laisser place à cette relève, pourra continuer à exercer au sein du service de



sécurité incendie selon les mêmes paramètres que ceux fixés par le règlement provincial pour les pompiers embauchés avant le 17 septembre 1998. Une municipalité ne pourra se prévaloir de cette mesure qu'une seule fois.

Mesure 2 : Officiers nommés en poste avant le 1^{er} septembre 2006

Tout officier d'un service de sécurité incendie desservant une population de moins de 5 000 habitants, nommé en poste par résolution du conseil municipal avant le 1^{er} septembre 2006 et n'ayant pas complété le préalable de *Pompier I*, pourra se prévaloir d'une mesure transitoire exceptionnelle d'admission au programme *Officier non urbain*. L'officier devra se soumettre à un examen théorique d'évaluation de connaissances de niveau *Pompier I* administré par l'École. À la suite de la réussite

de l'examen, l'officier sera admis au programme *Officier non urbain*.

Tous les formulaires d'inscription nécessaires sont disponibles dans la section [Membre Gestionnaire](#) du site Web de l'École. ❧



Partenariats, rencontres et formation continue

Par Claude Beauchamp

L'École devient un joueur important chez IFSAC

Audits de gestion L'École est membre de l'*International Fire Service Accreditation Congress*, organisme international qui vise la professionnalisation du milieu incendie par la qualification professionnelle. L'IFSAC est une organisation qui se veut démocratique et base ses actions sur les principes de collégialité et de transparence. Aussi, chaque organisation membre de l'IFSAC doit se soumettre à des audits de gestion administrés par des membres formés de l'IFSAC. Ces audits sont des occasions d'améliorer les processus de qualification professionnelle en vue d'assurer la transparence et la rigueur. À cet égard, l'École a réussi avec succès son audit de gestion à l'automne 2008.

En février dernier, l'École a été invitée à participer à l'audit de gestion du *Fire and Safety Engineering College* d'Oman. L'équipe

d'audit était composée de Messieurs Steve Sloan de la Caroline du Nord, Chris Seneratne de l'Alberta et Claude Beauchamp de l'École. Cette expérience aura permis de découvrir une culture et des manières de faire différentes et de remettre en question certaines certitudes de part et d'autre. Voilà sans doute la richesse de l'IFSAC qui permet de développer une perspective internationale en sécurité incendie. En bout de piste, l'objectif reste le même, partout sur la planète : favoriser la professionnalisation du milieu de la sécurité incendie par la qualification professionnelle. ❧

Rencontre annuelle L'IFSAC a tenu sa rencontre annuelle à *Oklahoma City* en avril dernier et des représentants de l'École y étaient : Claude Beauchamp, directeur des opérations, Stephen Valade, registraire et Claudine Dupré, conseillère pédagogique.

L'École a profité de cette rencontre pour déposer la norme *Officier non urbain* à l'*Alternate Standard Committee* afin de la faire reconnaître comme une norme de qualification professionnelle menant à un certificat portant le sceau de l'IFSAC. La norme ONU a été reçue avec grand intérêt et l'École pourra bientôt émettre des certificats ONU portant le sceau IFSAC. Plusieurs provinces canadiennes et certains états américains se sont montrés très intéressés par cette norme, la première qui cible la qualification professionnelle des officiers des communautés non urbaines.

L'École siège maintenant au *Certificate Assembly Board of Governors* de l'IFSAC. M. Claude Beauchamp y a été élu lors de la rencontre et il siègera aussi à l'*Alternate Standard Committee*. Ce positionnement stratégique permettra à l'École d'être à l'avant-plan des décisions en qualification professionnelle. ❧



De gauche à droite : Claude Beauchamp, directeur des opérations, Tim Bradley, Chair, Certificate Assembly Board of Governors, Claudine Dupré, conseillère pédagogique et Stephen Valade, registraire



De nouvelles qualifications professionnelles L'École déposera bientôt une demande à l'IFSAC pour obtenir l'autorisation de délivrer deux nouvelles certifications : *Brigade industrielle, niveau 1* (NFPA 1081) et *Enquêteur en incendie* (NFPA 1033). Dès l'automne 2009, ces sceaux s'ajouteront à ceux que l'École émet déjà en fonction du règlement provincial sur la qualification professionnelle. Déjà, des travaux sont en cours pour l'obtention de nouveaux sceaux à moyen terme, entre autres, ceux liés aux sauvetages (NFPA 1006), ceux des autres niveaux des brigades industrielles (NFPA 1081) et celui de technicien en matières dangereuses (NFPA 472). ▫



- BRIGADE INDUSTRIELLE, NIVEAU 1 (NFPA 1081)
- ENQUÊTEUR EN INCENDIE (NFPA 1033)

North American Fire Training Directors Committee

L'École est membre du *North American Fire Training Directors Committee* (NAFTD) et a été présente à la rencontre de l'organisation en avril dernier, rencontre tenue pendant la FDIC à Indianapolis. Ce groupe de gestionnaires de formation



en sécurité incendie est composé de représentants du Canada et des États-Unis. Les échanges permettent d'élargir les perspectives de formation et de mieux situer les enjeux qui touchent la sécurité incendie dans sa globalité nord-américaine. ▫

Formation continue

Le Fascicule L'École présentera, dès le début de l'automne 2009, une nouvelle série de documents de formation intitulée *Le Fascicule*. Cette série vise à soutenir les services de sécurité incendie dans leurs efforts visant à mettre en place une forma-

tion continue de qualité, afin d'assurer la professionnalisation des pompiers et favoriser la santé et sécurité au travail.

La série *Le Fascicule* débutera avec une séquence d'entraînements sur les manoeuvres de l'autopompe. Les entraînements sont présentés de manière à trouver rapidement l'information nécessaire à la conduite de la formation. On y propose un déroulement de l'entraînement et certains conseils de préparation et de gestion de l'entraînement.

La série *Le Fascicule* s'accompagne aussi de documents d'appoint qui favoriseront la mise en place d'une gestion des entraînements. Ces documents respectent la norme NFPA 1401: *Recommended Practice for Fire Service Training Reports and Record, 2006 Edition* et se veulent des outils de gestion permettant d'assurer un suivi efficace des entraînements et de la progression du personnel. Chaque entraînement s'accompagne d'une fiche d'évaluation des compétences qui permet de mesurer la réussite de l'entraînement, mais surtout qui permet de documenter la progression des participants. Ce faisant, le gestionnaire de formation peut facilement identifier les éléments de compétences qui sont bien maîtrisés par le personnel et cibler les zones d'amélioration continue. On trouvera aussi un registre électronique de présences aux entraînements. En utilisant cet outil, le gestionnaire peut suivre la progression du personnel en formation et planifier les entraînements selon un calendrier qu'il aura précisé. Le registre permet aussi de consigner la réussite des évaluations formatives qui accompagnent les entraînements.

Le deuxième numéro de la série *Le Fascicule* est déjà en préparation et portera sur la désincarcération automobile. Voilà une autre manière pour l'École de jouer son rôle d'accompagnateur auprès des services de sécurité incendie de la province dans l'atteinte d'objectifs élevés de qualité en formation. ▫

L'École et la NFPA

La *National Fire Protection Association* a amorcé récemment des travaux à propos d'une nouvelle norme sur les équipes d'intervention rapide: NFPA 1407, *Standard for training Fire service Rapid intervention crews*. Afin de bien saisir les enjeux entourant cet aspect du travail des pompiers, l'École a délégué M. Yves Gaumont, coordonnateur de programmes de l'École, pour siéger au comité de rédaction de cette norme.



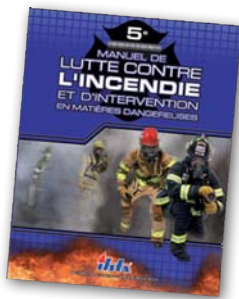
La présence de l'École à ce comité permet de faire valoir la culture québécoise de l'incendie et de mieux comprendre les enjeux entourant l'autosauvetage et les équipes d'intervention rapide dans l'ensemble des compétences que doivent maîtriser les pompiers. ▫



L'École et l'IFSTA

Implication de l'École Depuis l'an dernier, l'École participe aux travaux de l'*International Fire Service Training Association* sur la préparation de deux nouveaux manuels de formation en sécurité incendie. Le premier portera sur les stratégies et les tactiques, le second sur les interventions impliquant des bâtiments de grandes dimensions. L'IFSTA est une organisation de l'*Oklahoma State University* qui est dédiée à la formation en sécurité incendie. L'an dernier, l'IFSTA a fêté ses 75 ans d'existence. C'est l'IFSTA qui est à l'origine des célèbres *red books* de formation qui sont devenus par la suite le *Manuel de lutte contre l'incendie*.

Manuel de lutte contre l'incendie 5^e édition Depuis maintenant deux ans, l'École travaille de concert avec ses homologues du Nouveau-Brunswick et de la Défense Nationale à la réalisation de la traduction francophone de la nouvelle édition de l'*Essentials* connu sous le titre



de *Manuel de lutte contre l'incendie*. C'est avec fierté que les représentants du groupe ont reçu les premières copies de ce volume imposant qui présente l'ensemble des éléments de compétences visés par les niveaux de qualification professionnelle *Pompier I* et *Pompier II*. ☒

Mousse de classe A

De concert avec le milieu incendie, des travaux de collaboration et de recherche sur l'utilisation de la mousse de classe A sont en cours au ministère de la Sécurité publique. Aussi, l'École a reçu le mandat de produire la formation qualifiante pour les utilisateurs de cet agent extincteur. Pour ce faire, l'École s'est associée à la firme ÉducExpert pour réaliser l'ensemble des documents de formation sur la mousse de classe A. Ce partenariat permettra d'offrir plus de flexibilité dans l'offre de service, allant de la formation traditionnelle à la formation en ligne. ☒

Sécurité publique Québec  **EducExpert**

L'École au sein de divers comités en sécurité incendie

Par Michel Sabourin

Depuis plusieurs années déjà, l'École collabore avec de nombreux partenaires du milieu de la sécurité incendie. La mission que s'est vu confier l'École étant de veiller à la cohérence, la pertinence et la qualité de la formation offerte à tous les pompiers, il est de l'intérêt de l'École de participer activement à ces divers comités puisque leurs travaux ont et auront ultimement des répercussions sur le contenu des programmes de formation. Voici quelques-uns des comités au sein desquels l'École s'implique.



Comité consultatif de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur « affaires municipales » (APSAM) avec les pompiers exerçant le métier à temps plein ou à temps partiel. Actuellement, le comité travaille sur le dossier des « espaces clos » de concert avec la CSST dans le but de sensibiliser les premiers intervenants pompiers d'abord aux risques que présentent ces endroits, puis et surtout au rôle important qu'ils ont à jouer lors d'une situation de sauvetage en « espace clos ».

Comité de travail sous la direction du ministère de la Sécurité publique (MSP) sur la mousse de classe A et son utilisation Ce comité a presque terminé ses travaux et s'apprête à déposer le résultat des recherches et des consultations sur ce sujet. Les conclusions de ces travaux se répercuteront sur les exigences concernant la quantité d'eau requise en milieu rural et municipal non desservi par un réseau d'aqueduc et de bornes d'incendie. L'École suit ce dossier de très près.

L'utilisation de plus en plus répandue de systèmes de production de mousse extinctrice de classe A débouchera sans nul doute sur des besoins accrus de formation et de perfectionnement, puisque les pompiers auront à manipuler des lances à mousse, les officiers auront à diriger l'attaque d'un incendie à l'aide de mousse extinctrice et les opérateurs d'autopompes auront à manœuvrer de tels systèmes.

Comité de travail sous la direction du ministère de la Sécurité publique (MSP) sur le « Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention » Ce guide est conçu de façon à présenter, sous forme de tableaux faciles à consulter, les exigences d'entretien et de vérification des véhicules et des accessoires d'intervention. Comme ce guide s'appuie entre autres sur les normes de la *National Fire Protection Association* et celles des *Underwriters Laboratories of Canada* (ULC) et qu'elles sont révisées périodiquement, il est important d'en assurer la mise à jour ponctuellement. Le comité achève un cycle de révision et entreprendra bientôt des travaux sur un dossier d'actualité s'il en est un, celui des « Appareils de protection respiratoire ».



Enfin, en partenariat avec ces organismes, l'École mène des recherches, des travaux de traduction et de validation de normes, de manuels, de guides et de précis, afin d'offrir aux pompiers du Québec des documents de première qualité. ☒



Mon expérience à l'École nationale des pompiers du Québec

Par Claudine Dupré



Après avoir été travailleuse autonome pendant 22 ans, j'ai décidé, l'automne dernier, de me joindre à l'équipe de l'École. Je ne croyais pas si bien faire! J'ai effectivement trouvé un endroit où je peux mettre à profit mon expérience. L'École a de nombreux projets sur la planche qui représentent pour moi de beaux défis à relever. En tant que consultante en formation, j'ai eu l'occasion de développer

des programmes dans des domaines très variés. J'ai également conçu du matériel pour les formateurs ou les élèves et j'ai élaboré des outils pour évaluer les compétences.

Le poste que j'occupe maintenant à l'École fait appel aux compétences et aux connaissances que j'ai acquises, ce qui m'apporte beaucoup de satisfaction. Non seulement je peux contribuer au développement d'outils de formation et de qualification professionnelle du personnel dans le domaine de la sécurité incendie, mais je peux aussi en assurer le suivi.

Depuis mon embauche, j'ai eu l'occasion de travailler sur plusieurs dossiers dont trois ont occupé le premier plan. À partir de travaux effectués par des collègues, j'ai d'abord rédigé une norme de qualification professionnelle pour la fonction d'*Officier non urbain*. Cette norme a été soumise à l'organisme de certification IFSAC qui l'a reconnue. La réussite des examens du programme *Officier non urbain* permettra bientôt d'obtenir une certification portant le sceau IFSAC.

Dans un deuxième temps, j'ai participé à l'élaboration des examens de certification pour la fonction d'*Enquêteur en incendie*. La préparation et l'application des grilles d'évaluation pratique m'a amenée à assister au déroulement d'enquêtes sur le terrain. J'ai même bénéficié de l'expérience de collègues du Nouveau-Brunswick qui ont partagé leur savoir-faire sur l'organisation d'un examen pratique.

Finalement, j'ai aussi participé à la préparation d'une banque de questions qui sera éventuellement utilisée pour la certification de pompiers industriels de niveau 1. Ces deux derniers dossiers permettront bientôt, eux aussi, l'obtention d'une certification IFSAC.

En avril dernier, j'ai assisté avec Claude Beauchamp et Stephen Valade à la rencontre annuelle d'IFSAC. Cet événement m'a permis de mieux comprendre le processus et les exigences de

qualification professionnelle. J'ai également eu l'occasion d'établir des contacts avec lesquels nous pourrions échanger nos connaissances et nos pratiques.

Depuis mon arrivée à l'École, j'ai contribué à l'avancement de différents dossiers. Toutefois, comme je suis nouvelle dans le domaine de la sécurité incendie, je tiens à souligner que je n'aurais

pu accomplir ce travail sans le soutien de mes collègues. Je les consulte régulièrement pour de l'information sur l'une ou l'autre des fonctions de travail en sécurité incendie ou encore, sur les programmes et les procédures de l'École. Leur expertise est importante et très utile. J'apprécie la coopération de mes collègues tout comme la confiance témoignée par les gestionnaires de l'École à mon égard.

La nature du travail dont je suis responsable et l'équipe qui m'entoure font en sorte que je suis bien heureuse du choix que j'ai fait l'automne dernier en acceptant le poste de conseillère pédagogique. ▣

« L'École a de nombreux projets sur la planche qui représentent pour moi de beaux défis à relever. »



L'École nationale des pompiers du Québec,
au service du milieu de la sécurité incendie
depuis bientôt 10 ans!



Le mot du registraire

Par Stephen Valade

Au cours de l'année 2007-2008, l'École a administré plus de 12 500 examens de qualification professionnelle. Même s'il n'y a pas eu autant d'activités en 2008-2009, pour les deux premières semaines du mois de juin 2009, ce sont plus de 1 000 examens de qualification professionnelle qui sont actuellement planifiés.

Tout ce travail a été réalisé grâce à la collaboration de plus de 200 gestionnaires de formation et de plus de 450 instructeurs répartis dans les 17 régions administratives du Québec.

Une formation professionnelle qualifiante

Lors de sa création, l'École s'est vu confier la mission de veiller à la pertinence, la qualité et la cohérence de la formation professionnelle qualifiante. Afin d'accomplir cette mission, l'École a mis en place un processus de qualification professionnelle constituant la dernière étape attestant la compétence d'un candidat.

Cette étape très importante est effectuée par une tierce partie qui n'est pas impliquée dans la démarche de formation et qui vient attester qu'un candidat, à un moment précis, a été en mesure de démontrer qu'il peut faire le travail selon les exigences de performance prescrites.

La mise en place d'un tel processus implique qu'il soit rigoureux et qu'il respecte l'application de certains principes tels que l'impartialité et l'équité. Pour assurer le respect des principes de qualification professionnelle, les examens sont administrés selon des règles reconnues par les organismes de qualification.

Pour connaître vos résultats

Pour connaître vos résultats et imprimer votre relevé de notes, rendez-vous sur le site d'eduZone en utilisant les codes d'accès fournis par votre gestionnaire de formation. Dans la section rapport, *Relevé des résultats par apprenant*, votre relevé de notes apparaîtra et vous pourrez l'imprimer.

Nous vous rappelons que la présence d'un filtre anti-hameçonnage géré par votre navigateur Web peut bloquer l'accès à eduZone. Dans un tel cas, vous devrez autoriser le site à l'aide du bouton à droite de la souris et reprendre l'identification ou rafraîchir la page (F5).



Saint-Charles-Borromée, 2009



Saint-Côme, 2009



Saint-Rock-de-l'Achigan, 2009



Saint-Lin et Saint-Esprit, 2009



SAVIEZ-VOUS QUE...

Les activités réalisées par l'École depuis sa création ont permis de délivrer 17 169 diplômes et que près de la moitié de ces diplômes ont été délivrés dans la dernière année?



L'ÉCOLE EXPRESS • Juin 2009

Rédaction :

Michel Richer, directeur général
Claude Beauchamp, directeur des opérations
Claudine Dupré, conseillère pédagogique
Michel Sabourin, agent de recherche
Stephen Valade, registraire

Infographie et mise en page :

Sylvie Robert, technicienne à l'information

Révision :

Claude Beauchamp

© École nationale des pompiers du Québec

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

2800, boul. Saint-Martin Ouest, Local 3.08, Laval (Québec) H7T 2S9
Téléphone : 450 680-6800 Télécopieur : 450 680-6818
Sans frais : 1 866 680-3677
Portail de services : www.ecoledespompiers.qc.ca



École nationale
des pompiers

Québec

